

**DÉCRET N° 2023 – 515 DU 18 OCTOBRE 2023**

portant nomination de monsieur **Raoufou MAMAM**  
au sein du Conseil d'administration de l'Agence de  
Contrôle des Installations électriques intérieures.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT ,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-174 du 28 avril 2021 portant approbation des statuts de l'Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures ;
- vu** le décret n° 2021-175 du 28 avril 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Contrôle des Installations électriques Intérieures ;
- vu** le décret n° 2023-304 du 07 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;
- sur** proposition du Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 octobre 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Monsieur **Raoufou MAMAM** est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures du Bénin au titre du représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, en remplacement de monsieur Labiou AMADOU DJIBRIL.

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

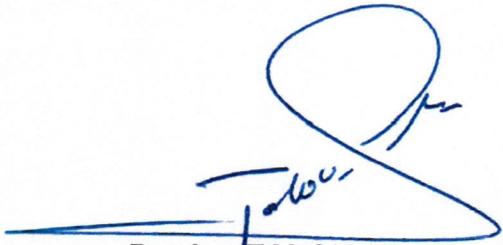
**Article 2**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 octobre 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Énergie,  
de l'Eau et des Mines,



**Samou SEIDOU ADAMBI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; C.COM 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEEM 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.